

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300-600ST BELUGA

Procédure "Non verrouillage de l'inverseur de poussée" (ATA 78)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300-600ST, tous numéros de série certifiés.

RAISONS :

La procédure "ENG REV UNLK" ~~de l'« Aircraft Flight Manual » du Manuel de Vol~~ (AFM) qui définit les actions à mener en cas de déploiement intempestif de l'inverseur de poussée en vol, a été révisée pour les avions qui n'ont pas la procédure adéquate affichée sur "l'Electronic Centralized Aircraft Monitoring" (ECAM).

ACTIONS :

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, sauf si déjà effectué, introduire au Manuel de Vol des avions la Révision Temporaire (T/R) n° 4.02.00/01 approuvée par la DGAC le 19 janvier 2001 qui ~~rappelle~~ définit la procédure opérationnelle associée à un déploiement intempestif de l'inverseur de poussée.

L'observation des instructions définies dans la révision 5 du Manuel de Vol de l'avion A300-600ST ou de toute révision ultérieure approuvée assure la conformité à cette consigne.

REF. : A300-600ST Aircraft Flight Manual T/R n° 4.02.00/01.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 MAI 2001